

30/10/2023



## **CAFOM confirme son éligibilité au PEA-PME**

Le Groupe CAFOM, acteur majeur de l'équipement de la maison en Europe et en Outre-Mer, confirme respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). Sont éligibles, les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan est inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions CAFOM peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

### **A propos de Cafom – [www.cafom.com](http://www.cafom.com)**

Créé en 1985, Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison. Le Groupe est l'actionnaire majoritaire du site Internet européen [vente-unique.com](http://vente-unique.com) et le leader de la distribution d'équipements de la maison en Outre-mer (enseignes BUT, Darty, BUT Cosy, Habitat, Nature & Découvertes et Musique et Son). Il détient également la marque [Habitat](#) et le site B2B international [directlowcost.com](http://directlowcost.com).

Cafom est coté en Bourse sur Euronext à Paris depuis 2005 (CAFO – FR0010151589).

### **Contacts Cafom :**

#### **ACTUS finance & communication**

Jérôme Fabreguettes-Leib  
Relations Investisseurs  
01 53 67 36 78  
[cafom@actus.fr](mailto:cafom@actus.fr)

Déborah Schwartz  
Relations Presse  
01 53 67 36 35  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)